

ARRÊTÉ N° 52/2023
PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE : Attaché territorial principal

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT), **Guy LOSBAR**,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu les Lignes Directives de Gestion arrêtés par l'Autorité Territoriale le 30/06/2022 après avis du Comité Technique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année **2023**, le tableau d'avancement de grade d'**Attaché Territorial principal** est fixé comme suit :

NOM PRENOM	GRADE ECHELON ANCIENNETE	PROMOUVABLE A PARTIR DU
1. NESTOR Stéphanie	Attaché 6 ^{ème} échelon	01/01/2023

Part Hommes/ Femmes remplissant les conditions pour un avancement de grade

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus	1	0	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation adressée au :

- Présidente du Centre de Gestion
- Comptable de la collectivité

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par voie postale ou par le biais de l'informatique Télécours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Sainte-Rose, le 14 Février 2023

Le Président de la CANBT

Guy LOSBAR

